



Fiche Signalétique

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: Graisse rouge pour les foreurs

Numéro(s) de produit: 73640, 73650

Utilisation du produit: Graisse lubrifiante

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

MISE EN GARDE : Peut causer une irritation de la peau et des yeux.

Apparence et odeur: Graisse rouge semi-solide à solide avec faible odeur de pétrole

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Peut causer une légère irritation ainsi que brûlure et rougeur.

PEAU: Une exposition prolongée ou répétée peut causer une irritation, la rougeur et une délipidation de la peau.

INHALATION: Dans des conditions normales d'utilisation prévu, cette substance ne devrait pas être un danger d'inhalation.

INGESTION: Peut causer des maux d'estomac et des vomissements.

EFFETS CHRONIQUES: Inconnu

ORGANES VISÉS: Aucun connu.

État physique aggravé par exposition: Pathologies cutanées

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit: **Graisse rouge pour les foreurs**

Numéro(s) de produit: **73640, 73650**

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillats naphténiques lourds hydrotraités	64742-52-5	60 – 70
Dithiocarbamate antimoine	15890-25-2	1 – 10
Solution d'hydroxyde de lithium	1310-66-3	1 – 10
Huiles résiduelles (pétrole)	64742-01-4	1 – 10

Section 4: Premiers Soins

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. Obtenir des soins médicaux.
- Avis aux médecins: Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Ce produit n'est pas inflammable.

Point d'éclair: 302°F / 150°C (COC) Limite d'explosion supérieure: ND
Température d'autoallumage: 500°F / 260°C Limite d'explosion inférieure: ND

Données pour incendie et explosion:

Moyen d'extinction approprié: CO₂, produit chimique sec, sable, dolomite, mousse résistante à l'alcool, jet d'eau

Produits de combustion: Oxydes de carbone, sulfure, phosphore, azote ou zinc. Fumée ou vapeurs âcres.

Risques d'explosion: Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.

Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit. Éviter un jet d'eau sortant directement d'un tuyau, car il disperse et répand le feu.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles: Prendre des mesures de protection personnelle telles que recommandées à la Section 8. Minimiser le contact cutané.

Nom du produit: Graisse rouge pour les foreurs**Numéro(s) de produit: 73640, 73650**

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales. Aviser les autorités si le produit se répand dans les canalisations.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Essuyer tout matériau renversé. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Garder le contenant loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. La température élevée peut produire des vapeurs irritantes. Un bain oculaire doit être disponible sur les lieux de travail. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Bien ventiler, particulièrement dans les milieux plus chauds. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage. Conserver séparé des matériaux acides et oxydants. Garder éloigné des étincelles et des flammes nues.

Niveau d'entreposage d'aérosol: NA

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle**Directives sur l'exposition:**

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Distillat naphténiq ue lourd hydrotraité	5*	NE	5*	10*	NE		mg/m ³
Dithiocarbamate antimoine	0.5	NE	0.5	10*	NE		mg/m ³
Solution d'hydroxyde de lithium	NE	NE	NE	NE	NE		
Huiles résiduelles (pétrole)	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi	(c) – ceiling (plafond)	(s) – peau	(v) – libre	*- vapeur d'huile			

Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection.

Nom du produit: Graisse rouge pour les foreurs

Numéro(s) de produit: 73640, 73650

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile ou en chlorure de polyvinyle (PVC). Utiliser également un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété du matériau avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: graisse semi-solide

Couleur: rouge

Odeur: Pétrole léger

Seuil d'odeur: ND

Gravité particulière: 0,93

Point d'ébullition initial: 680 °F / 360 °C

Point de congélation: ND

Pression de vapeur: < 0,01 mmHg @ 68°F / 20°C

Densité de vapeur: > 10 (air = 1)

Taux d'évaporation: lent

Solubilité: insoluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile: ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles: Pds %: ND g/L: ND lb/gal: ND

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Aucune

Matériaux incompatibles: Éviter le contact avec les acides et les substances oxydantes

Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone, soufre, phosphore, azote ou zinc..

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue:

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
Distillat naphtéinique lourd hydrotraité	> 5 000 mg/kg	> 2 000 mg/kg	2,18 mg/L/4H
Dithiocarbamate antimoine	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Solution d'hydroxyde de lithium	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Huiles résiduelles (pétrole)	> 5 000 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données

Toxicité chronique:

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Distillat naphtéinique lourd hydrotraité	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Dithiocarbamate antimoine	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Solution d'hydroxyde de lithium	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Huiles résiduelles (pétrole)	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu

Nom du produit: Graisse rouge pour les foreurs

Numéro(s) de produit: 73640, 73650

Toxicité reproductive: Aucune information disponible
Tératogénicité: Aucune information disponible
Mutagénicité: Aucune information disponible
Effets synergétiques: Aucune information disponible
Autre: Distillats naphthéniques: Les huiles de base de ce produit contiennent < 3% DMSO composé polycyclique aromatique entièrement extractible (PAC) par IP 346.

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Distillats naphthéniques: Daphnie magna 48 heures EC50: >1 000 mg/L
Persistance / Dégradabilité: Aucune information disponible
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible
Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

Section 13: Élimination

Classification déchets: Ce produit n'est pas un déchet dangereux.
Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports (terre): Pas réglementé

ICAO/IATA (air): Pas réglementé

IMO/IMDG (eau): Pas réglementé

Réserves spéciales: Aucune

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Nom du produit: Graisse rouge pour les foreurs

Numéro(s) de produit: 73640, 73650

avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH:	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	NA	Non applicable
CAS:	Registre CAS	ND	Non défini
CFR:	Code des règlements fédéraux	NIOSH:	National Institute of Occupational Safety & Health
DOT :	Département des transports	NFPA:	National Fire Protection Association
LIS:	Liste intérieure des substances	NTP:	Programme national de toxicologie
g/L:	Grammes par litre	OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
HMIS:	Système d'identification des matériaux dangereux	PMCC:	Méthode Pensky-Martens en vase clos
IARC:	Agence internationale pour la recherche sur le cancer	EPP:	Équipement de protection personnelle:
IATA:	Association du transport aérien international	ppm:	Parties par million
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale	RoHS:	Restriction des substances dangereuses
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses	STEL	Limite d'exposition de courte durée
OMI:	Organisation maritime internationale	TCC:	Méthode Tagliabue en vase clos
lb/gal:	Livres par gallon	TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
CL:	Concentration létale	SIMDUT:	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
DL:	Dose létale		